

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 29 septembre 2024

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 11/2024 : Réaménagement de l'espace du Greffe municipal, achat de mobilier et rénovation de l'ancien bureau de l'ORPC de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément au chapitre V du règlement du Conseil communal, la commission chargée de l'étude du préavis 11/2024 vous fait part de son avis sur le préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 15 mai 2024.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

- Cédric Rapin
- Yves Vodoz
- Marcel Savary en remplacement d'Alain Michel
- Charlotte Vogt en remplacement de Paulo Fernandes Pinho
- Gérard Jenzer
- Sandra Savary
- Nicolas Gelmi confirmé en tant que président rapporteur.

La commission a siégé une seule fois le mercredi 11 septembre 2024, tous les commissaires étaient présents. De la communie, Madame Nicoletta Sabrina, Monsieur Gérard Michel ainsi Monsieur Nicolas Schmid nous ont rejoint et ont répondu à notre entière satisfaction aux questions posées et nous les en remercions.

Préambule :

En 2023, suite à la création de nouveaux postes de travail pour de nouvelles activités, approuvés par la Municipalité et le Conseil Communal, l'objectif de ce préavis est de financer de nouveaux travaux permettant leur intégration.

Analyse :

Dans un premier temps, la présentation du préavis n'est pas simple pour des personnes ne connaissant pas la construction. Il ne suit pas une logique des travaux par bureau.

Les membres de la commission ad hoc ont été invités à visiter les locaux de l'Hôtel de Ville où des travaux sont prévus. Cette visite a permis d'avoir une vue concrète des aménagements futurs et d'obtenir des explications tout en visualisant les changements projetés.

Il est manifeste que le chef du service des bâtiments et la cheffe de projet technique sont attentifs au bien-être des collaborateur-trice-s de l'administration communale. Monsieur le Municipal

Rapport sur le préavis n° 11/2024 : Réaménagement de l'espace du Greffe municipal, achat de mobilier et rénovation de l'ancien bureau de l'ORPC de l'Hôtel de Ville

Nicolas Schmid a également souligné l'importance de tirer parti des espaces libérés pour repenser à certains processus et améliorer l'harmonie au sein des équipes.

D'un point de vue technique, en plus des nouveaux bureaux (tables, chaises et rangements), des parois phoniques sont installées, ainsi que des ameublements servant à délimiter les espaces tant visuellement que spatialement. Une seconde cabine phonique, prévue pour quatre personnes, viendra compléter la cabine actuelle d'une place située au 2^e étage. Cette nouvelle cabine permettra de réaliser des séances d'équipes, des appels téléphoniques ou visio-conférences dans un environnement protégé des bruits extérieurs et nécessitant de la confidentialité.

Concernant le mobilier de bureau (position CFC 90 : CFC 9 Ameublement – (mobilier)) dont le montant prévu est de Fr. 160'000.-, le montant nous paraissait élevé à la lecture du préavis. Nous avons demandé le devis détaillé, qui nous a été envoyé.

Lors de notre rencontre, le chef de service des bâtiments nous a indiqué qu'un standard de Fr. 3'500.- à 4'000.- par poste a été fixé comme limite maximale pour les aménagements de mobilier. Après analyse du devis, force est de constater que ce plafond n'est pas respecté. En effet, nos calculs nous donnent un coût de plus de Fr. 5900.-/poste.

Si on appliquait le prix maximum de Fr. 4000.-/poste, nous serions à environ Fr. 30'000.- à 40'000.- moins cher. De plus, aucun rabais n'est mentionné. Nous espérons que ceux-ci seront négociés afin d'assurer là encore une économie. Le montant demandé est selon nous largement suffisant et ne devra donc pas faire l'objet d'une demande complémentaire voire d'un dépassement.

Chaque réorganisation prend en compte le diagnostic réalisé en 2010 sur l'état global du bâtiment, notamment d'un point de vue structurel, énergétique, ainsi que des aspects de sécurité (p.ex. : protections contre les incendies) et sécurité pour le personnel. La rénovation du guichet du greffe, par exemple, est l'occasion tout à la fois de l'informatiser et de sécuriser l'espace afin de garantir un accès facilité et l'intégrité physique des employé-e-s.

Pour les places de travail supplémentaires, une réorganisation est prévue avec le regroupement de l'équipe socioculturelle au rez-de-chaussée dans le local précédemment occupé par la PCI, ainsi qu'une réorganisation du greffe et du département technique ainsi que des WC dames du 1^{er} étage. Des espaces de travail seront aménagés ou réaménagés pour permettre des rotations de postes ainsi qu'une meilleure protection phonique. Il s'agit d'amélioration de l'existant, et non d'une réfection complète.

Les aménagements prévus incluront des places de travail « libres » pour offrir une flexibilité dans l'utilisation des bureaux. Cela permettra de changer de place en fonction des besoins (travail en équipe, individuel et concentré) ou d'accueillir de nouveaux collaborateur-trice-s à l'avenir. Il est important de noter qu'il n'existe pas un concept d'aménagement des postes de travail à proprement parler, mais une mise en application de principes communs à de nombreuses organisations, favorisant la transversalité et la flexibilité des équipes pour répondre à de besoins variés selon les types d'activités. Chaque collaborateur-trice se voit attribuer un poste à titre personnel.

Un rapport amiante du bâtiment a été réalisé dans le passé et est scrupuleusement suivi au fur et à mesure des travaux. Une partie de désamiantage est prévue dans le cadre de ce projet.

Conclusion :

Les membres de la commission ad hoc ont visité les locaux de l'Hôtel de Ville pour examiner les futurs aménagements. Les travaux incluront des bureaux rénovés, des parois phoniques et une nouvelle cabine phonique pour les équipes. Les réorganisations visent à améliorer l'espace de travail et la flexibilité, tout en tenant compte d'un diagnostic réalisé en 2010. Le désamiantage est également prévu dans le cadre des travaux. Notre analyse confirme que le bâtiment est géré avec soin, en prenant en compte les besoins des collaborateurs ainsi que les exigences techniques, de sécurité et d'intégrité du personnel. Le préavis nous paraît juste et les explications fournies sont cohérentes. Les informations complémentaires reçues confirment la bonne gestion du dossier.

Lors de notre rencontre, le chef de service des bâtiments nous a indiqué qu'un standard de Fr. 3'500.- à 4'000.- par poste a été fixé comme limite maximale pour les aménagements de mobilier. Après analyse du devis, force est de constater que ce plafond n'est pas respecté. En effet, nos calculs nous donnent un coût de plus de Fr. 5900.-/poste. Il nous a été indiqué que des efforts seraient entrepris afin d'atteindre le standard. Le budget de Fr. 160'000.- alloué à ce réaménagement et à l'achat de mobilier de bureau est largement suffisant et ne devrait selon nous pas faire l'objet de demandes complémentaires.

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la commission vous propose, en conclusion, de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n° 11/2024 de la Municipalité du 15 mai 2024;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

d é c i d e

Article 1 d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux et achats tels que décrits dans le présent préavis pour un montant total de Fr. 420'000.- ;

Article 2 d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 420'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;

Article 3 d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 420'000.- relatif aux travaux et achats tels que décrits et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission :

Nicolas Gelmi
Président rapporteur

